

Le bassin du Célé : enjeux et actions agricoles



Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé

www.valleeducele.com

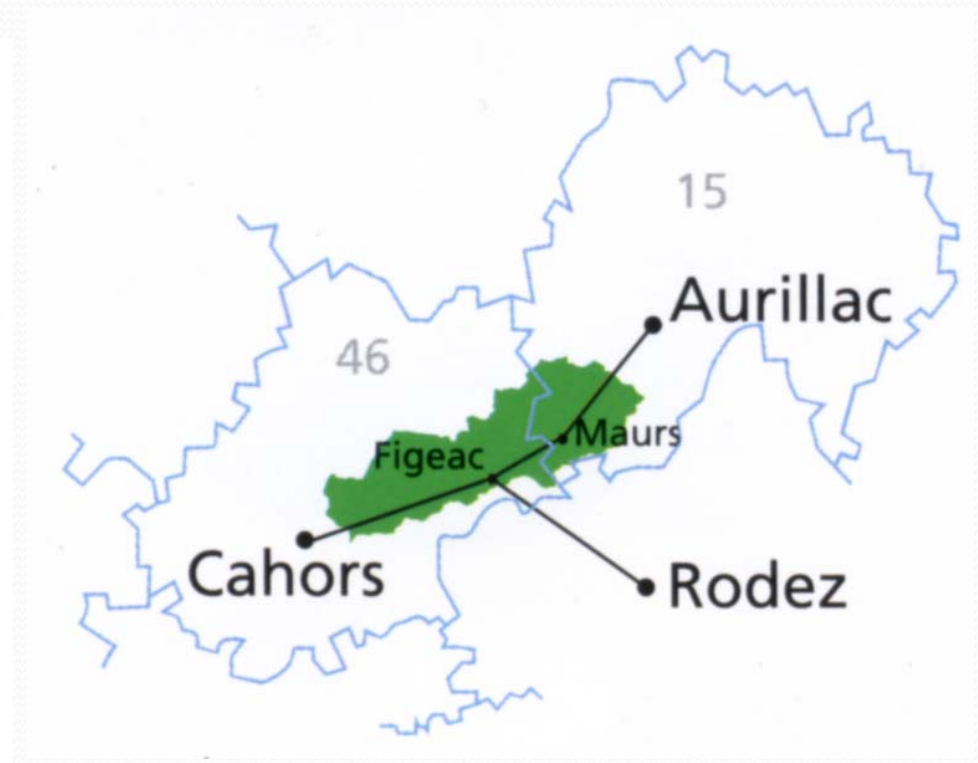
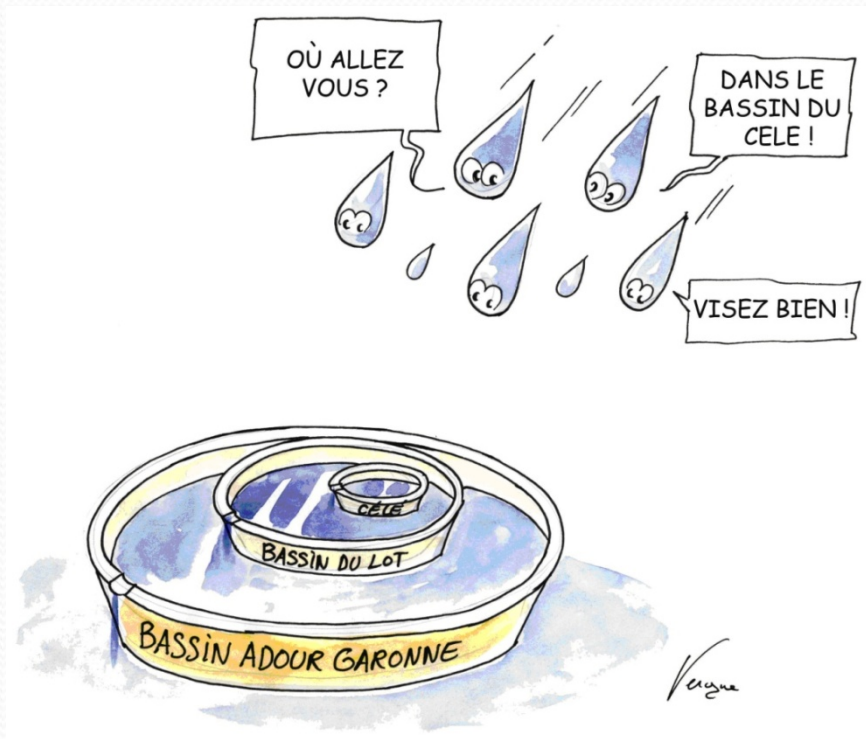


Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé

www.valleeducele.com



Présentation du bassin versant du Célé

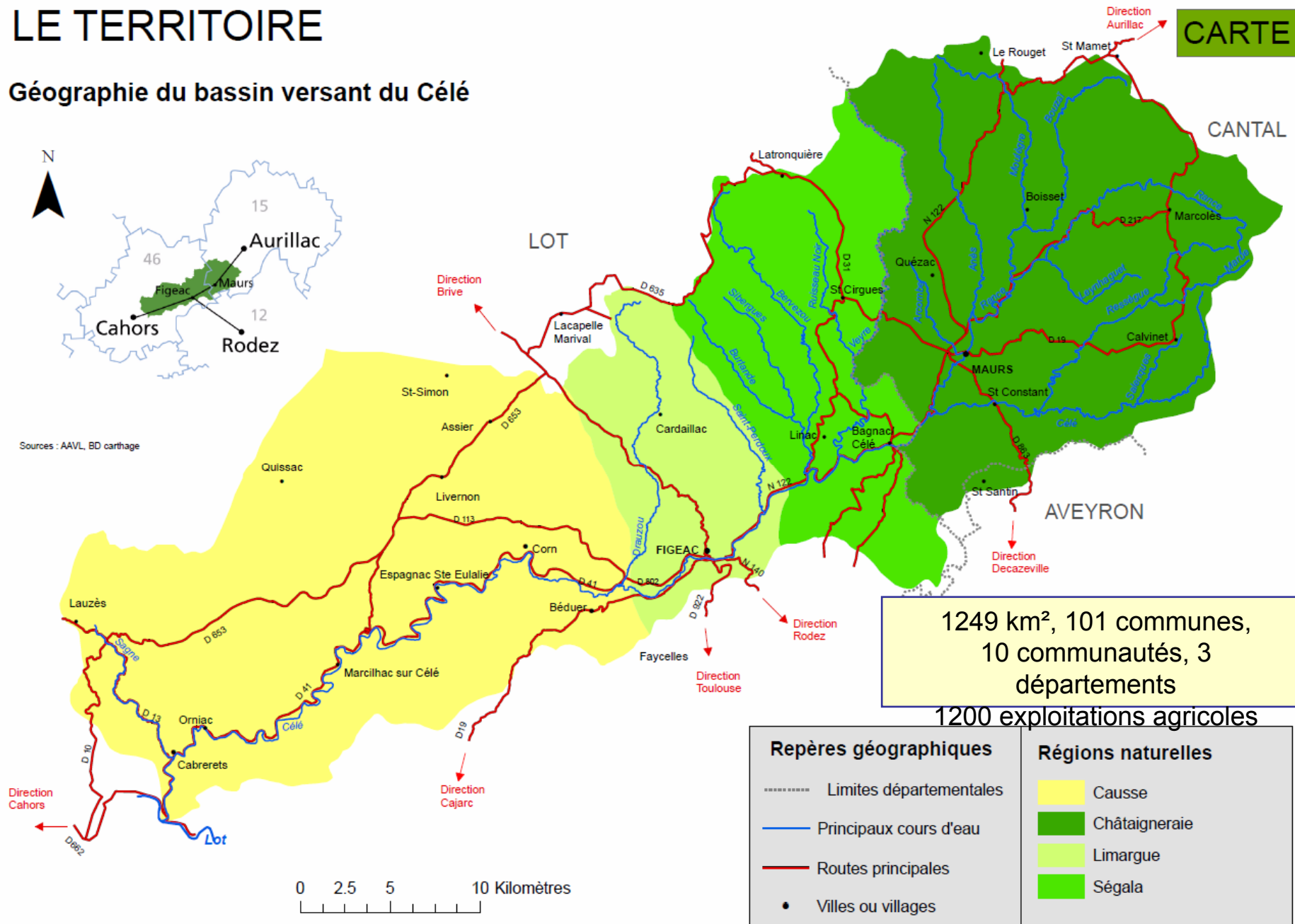


Les 4 régions naturelles

LE TERRITOIRE

Géographie du bassin versant du Célé

CARTE 1

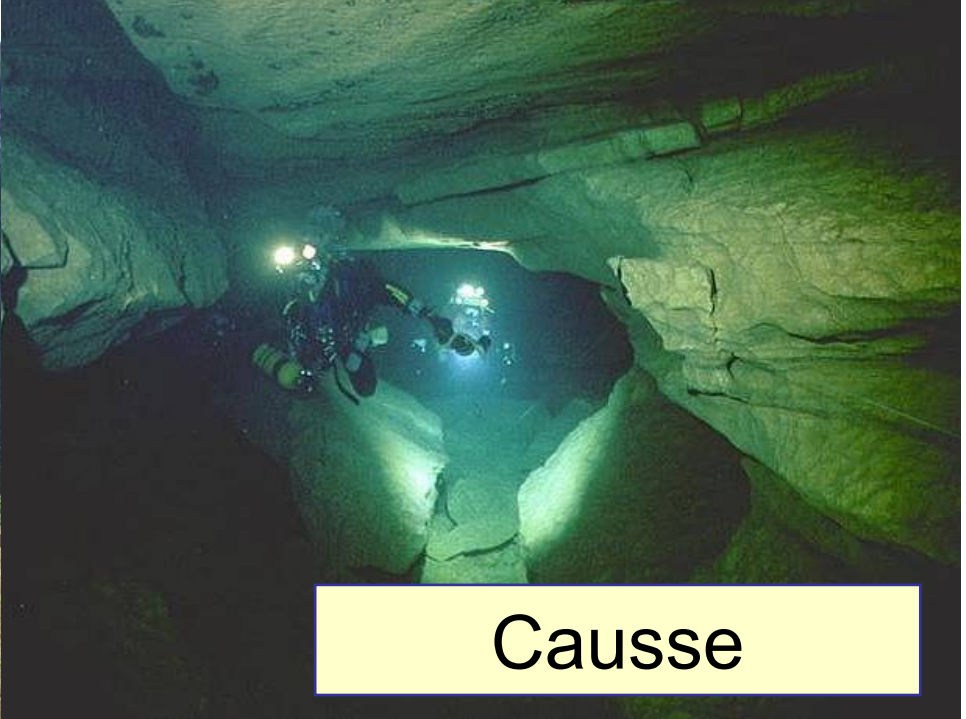




Ségala -
Chataigneraie



Limargue



Causse

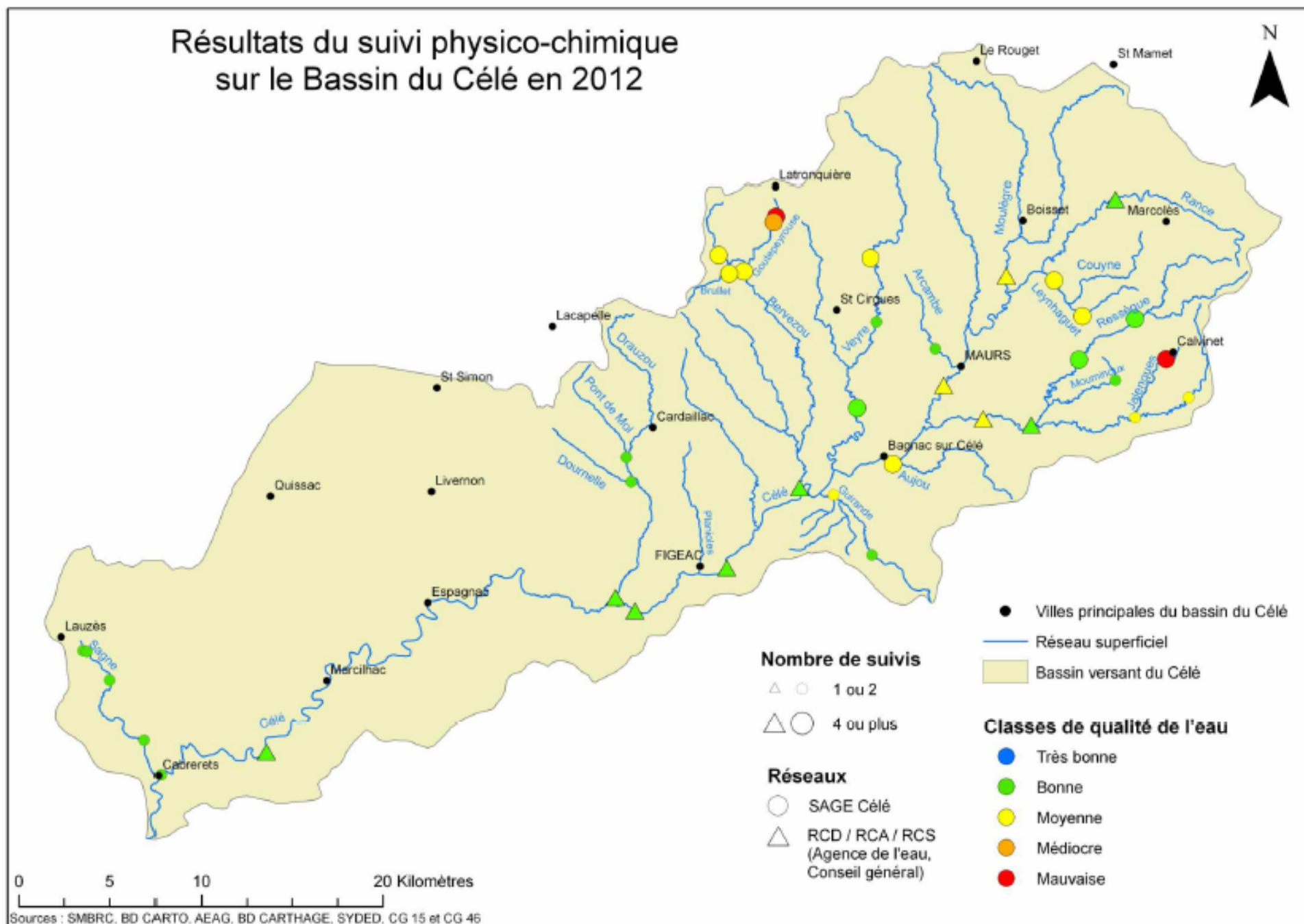


Les enjeux du territoire

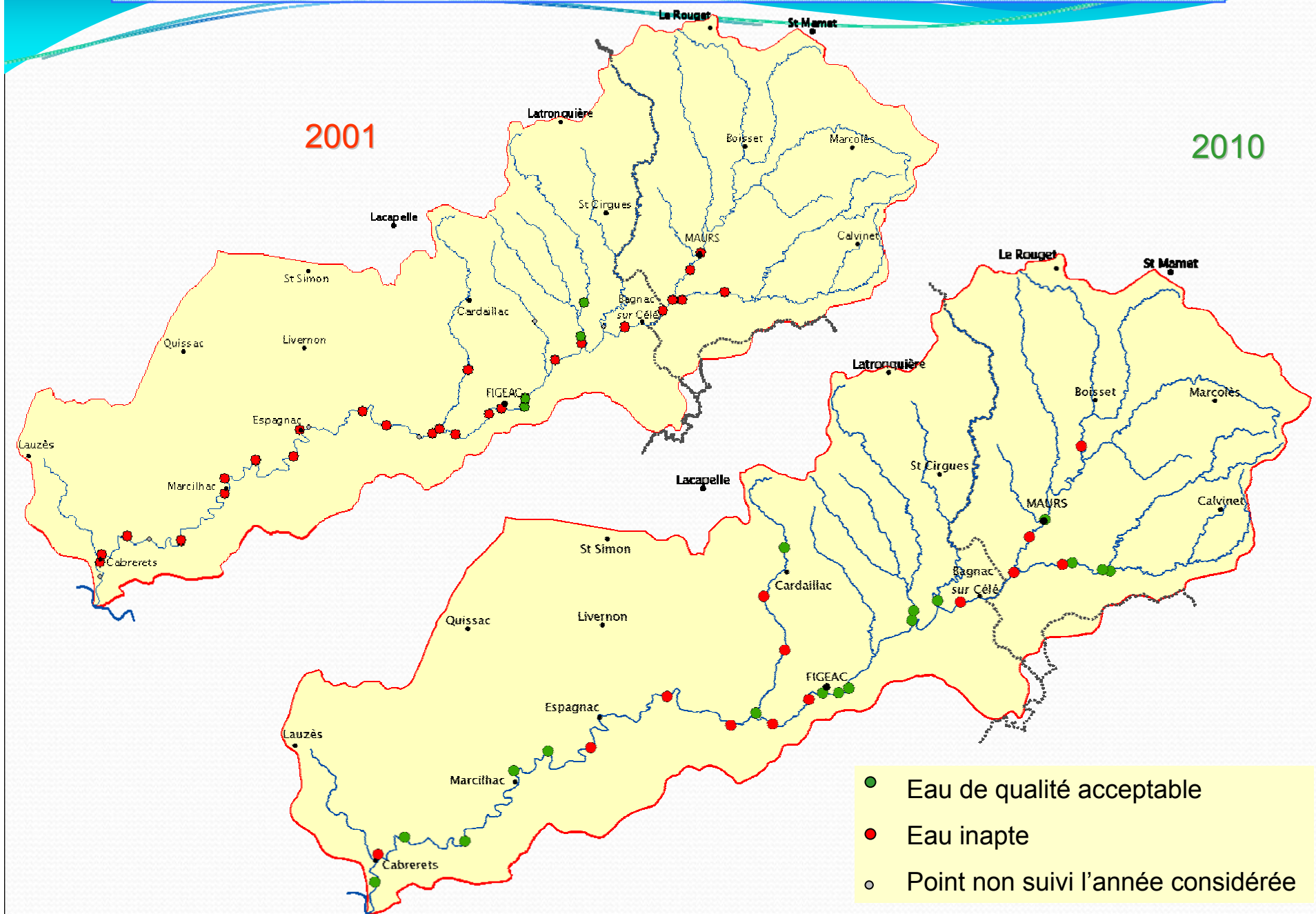
Qualité de l'eau



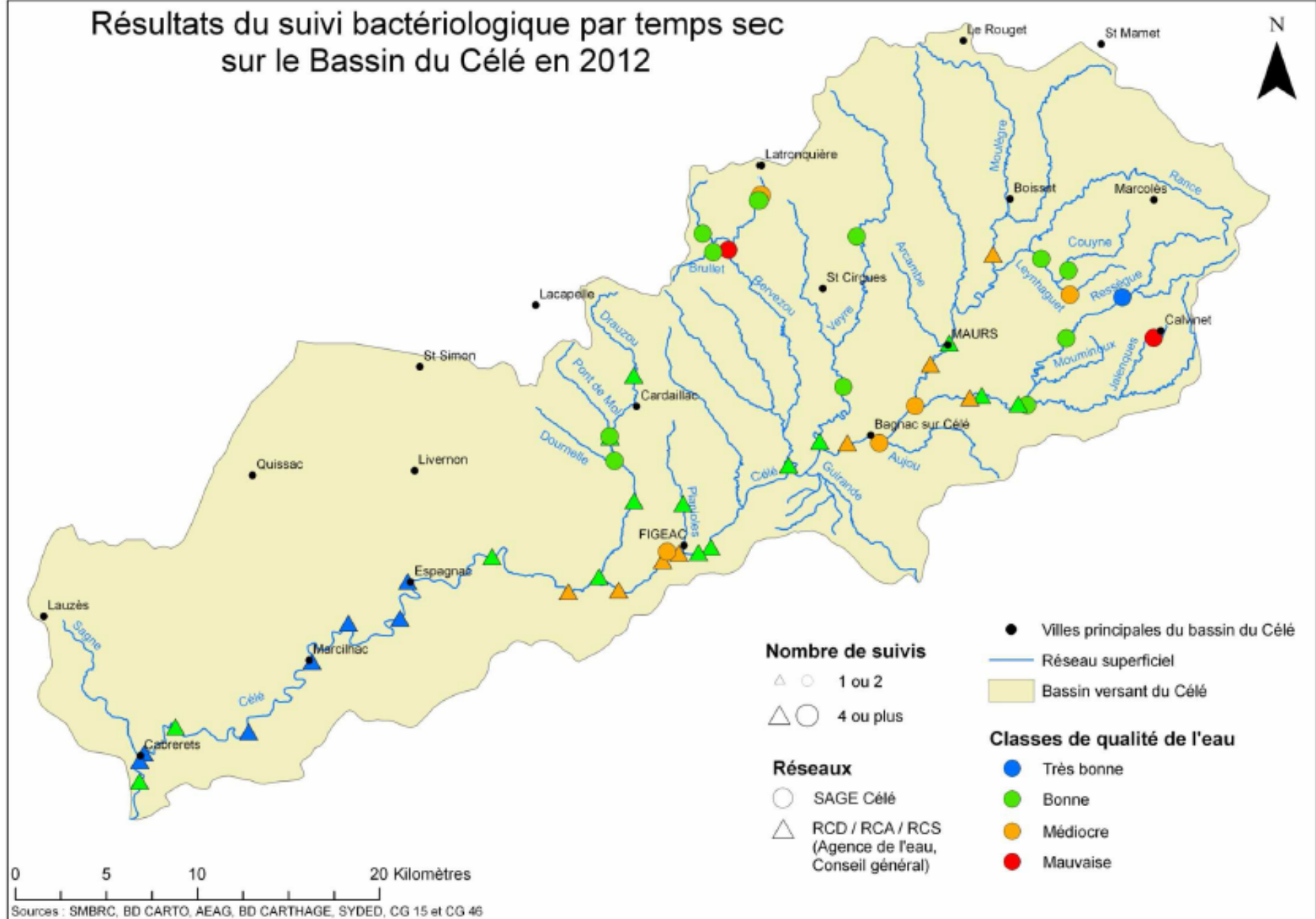
Résultats du suivi physico-chimique sur le Bassin du Célé en 2012



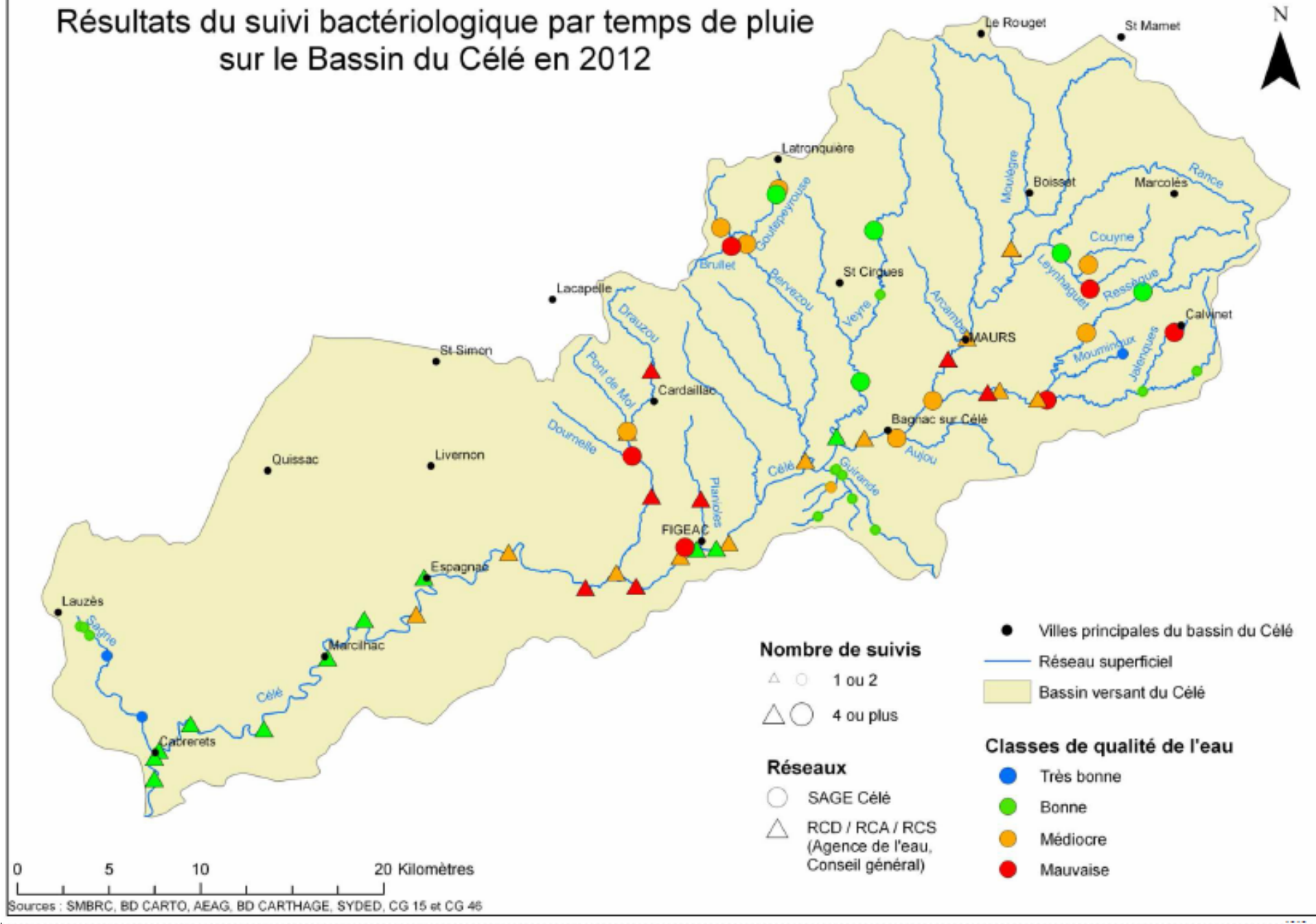
Suivi de la qualité sanitaire (tous prélèvements)



Résultats du suivi bactériologique par temps sec sur le Bassin du Célé en 2012



Résultats du suivi bactériologique par temps de pluie sur le Bassin du Célé en 2012



Préservation des milieux naturels et rivulaires



Crues / étiages

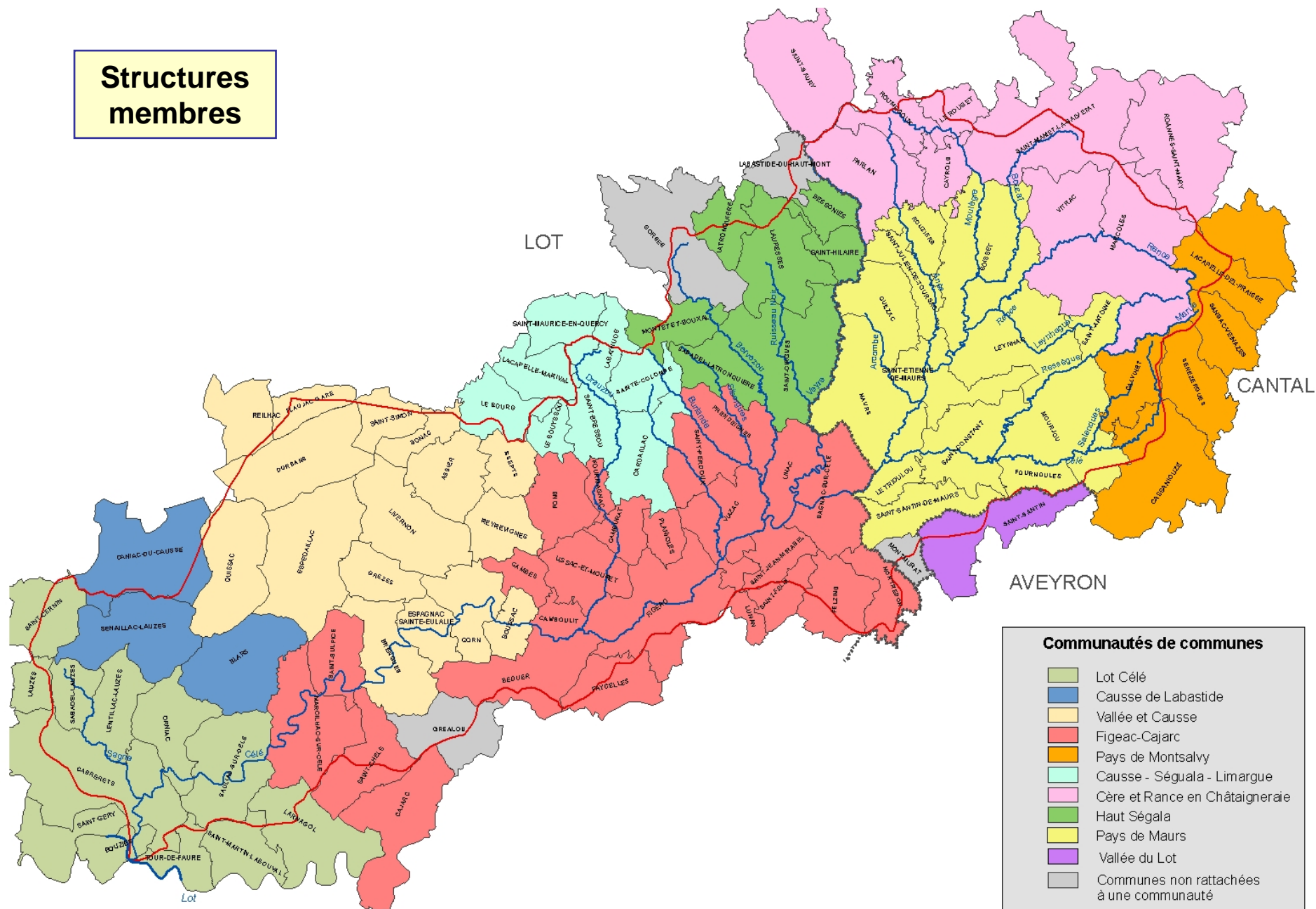


Loisirs aquatiques



Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé

Structures membres

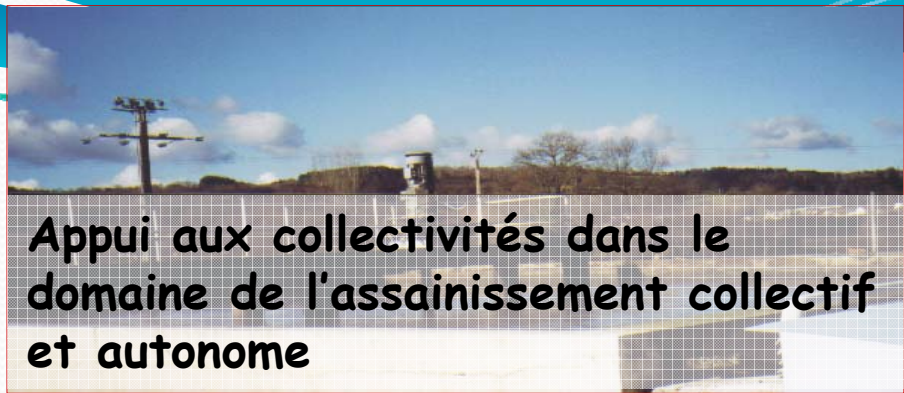




Actions dans le domaine agricole



Etudes, suivi qualité de l'eau



Appui aux collectivités dans le domaine de l'assainissement collectif et autonome

Le Syndicat Mixte du bassin de la Rance et du Célé



Animation du SAGE Célé



Communication, sensibilisation



Maîtrise d'ouvrage de travaux

Présentation des actions agricoles

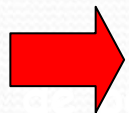
Historique de la démarche



Etude « diagnostic des risques de pollution d'origine agricole en 2000 réalisés par les Chambres d'agriculture »

Croisement des enjeux définis sur le bassin

- Baignade
- Production d'eau potable
- Préservation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques



Identification de pratiques agricoles :

- ***abreuvement direct au cours d'eau,***
- ***stockage des effluents d'élevage inadapté,***
- ***absence de traitement des effluents peu chargés...***

Mise en place d'opérations expérimentales

Lancement d'une phase expérimentale sur les systèmes d'abreuvement et les systèmes de traitement des effluents peu chargés en 2003-2004

-16 exploitants volontaires

- Appui technique des Chambres d'Agriculture et de l'Agence de l'Eau

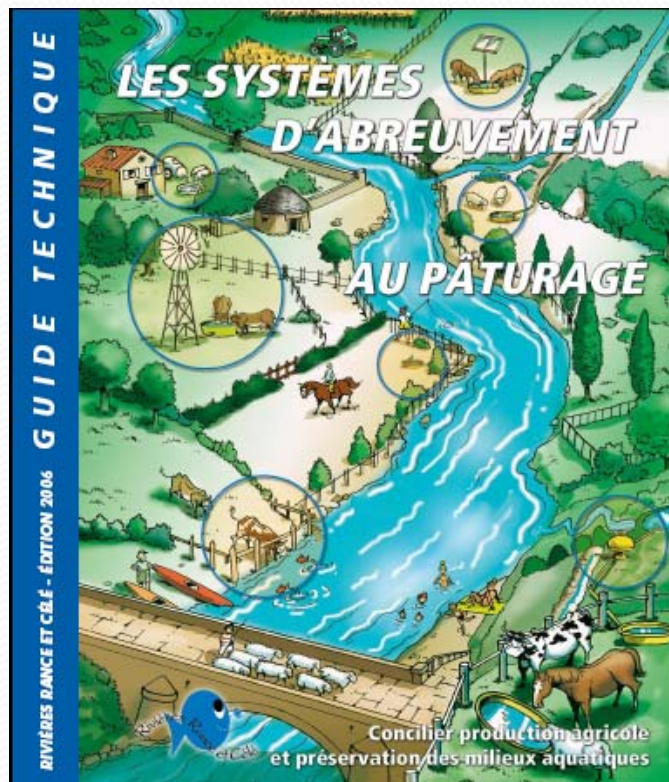
- Investissements portés par les collectivités

- Systèmes d'abreuvement testés : pompe de pâture, descente aménagée, abreuvoir gravitaire, système solaire

- Visites techniques d'exploitations



Edition d'un guide technique sur les points d'abreuvement à destination des exploitants agricoles du bassin du Célé :



Guide diffusé à tous les exploitants agricoles riverains des principaux cours d'eau du bassin

Document téléchargeable sur :
www.valleeducele.com

Mise en œuvre d'un 1^{er} programme agricole



Une démarche basée sur un large partenariat

*ADASEA, Chambre d'agriculture, techniciens rivière...
Agence de l'Eau, Conseils généraux, Conseils Régionaux*



Un programme d'intervention mis en œuvre sur 2005-2006

Des aides aux investissements (travaux bâtiments)

Un accompagnement et des conseils personnalisés

Pompes de pâture

Sur socle béton et aire de piétinement de pierres concassées



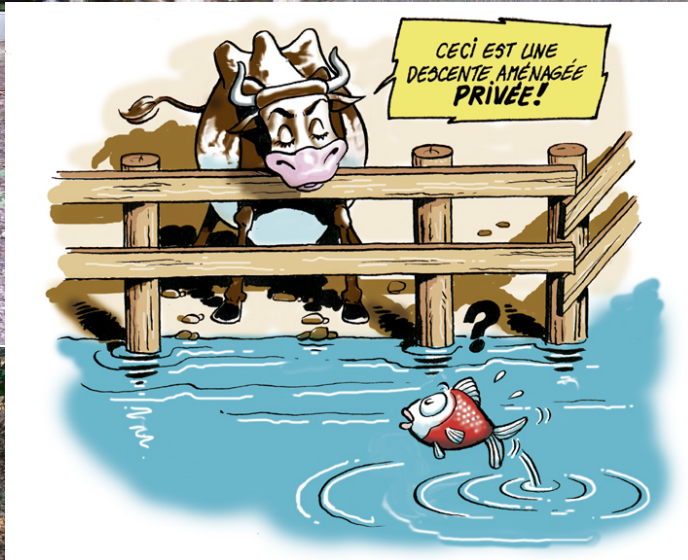
Sur socle métallique



Alimentation gravitaire



Descente aménagée



Energie solaire



Bilan du 1^{er} programme agricole



Un bilan positif

Environ 200 exploitants sensibilisés

53 dossiers d'aide aux investissements validés

> 1 million € d'aides accordées
pour plus 1,7 M d'€ de travaux réalisés

Aujourd'hui, des démarches territorialisées

- **L'accompagnement de la mise en oeuvre du SAGE**
- **Le PAT Célé**
- **La mise en place de programmes spécifiques en amont de captages AEP en eau superficielle : PAT Ressègue, remontée de points d'abreuvement**

SAGE

Type de mesures

1. Actions :
Travaux, études, suivis,
sensibilisation, information



Délais et partenaires
proposés...

ET

2. Réglementation



Délais imposés !

PAGD =

réglementation existante,
adaptée aux enjeux du
territoire



Règlement =

« nouvelle
réglementation »,
spécifique au territoire

Contenu du Règlement

- **3 règles proposées
(opposables aux tiers):**

- 1) **Interdire la divagation des animaux d'élevage dans les cours d'eau**
- 2) **Rendre obligatoire l'implantation d'un couvert environnemental en bord de rivière (bande boisée ou enherbée)**



- 3) **Interdire le stockage matériaux artificiels mobilisables par les crues à moins de 35 m des berges de rivière**

Contenu du PAGD

- **27 dispositions (opposables aux collectivités et à l'administration)**
- Gouvernance/Organisation = 4 dispositions



- Volet Qualitatif = 11 dispositions
Inventaire des accès directs, étude globale d'évaluation de l'impact des accès directs des animaux au cours d'eau, étude groupée de mise en place des plans d'épandage...

Contenu du PAGD

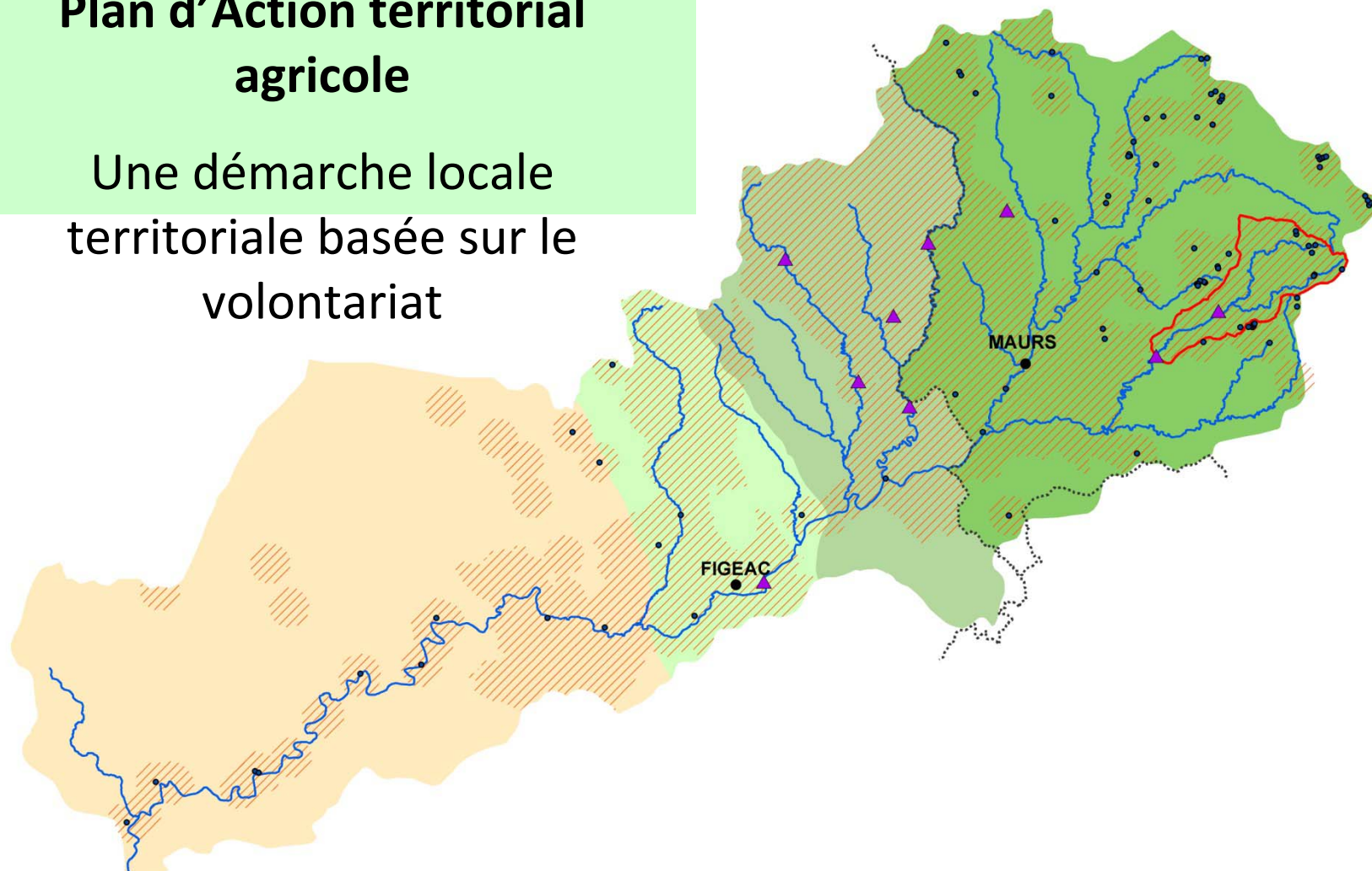


- **27 dispositions (opposables aux collectivités et à l'administration)**
 - Milieux naturels = 6 dispositions
 - Maintien des cellules « rivière » et « zones humides », ...
 - Volet Quantitatif = 4 dispositions Application du Plan de Gestion des Étiages, Encadrement des nouveaux prélèvements,
 - Usages = 2 dispositions
 - Protéger les ressources pour l'eau potable, concilier et sécuriser les usages (baignade, ...)

Le PAT Célé

Plan d'Action territorial agricole

Une démarche locale
territoriale basée sur le
volontariat



Les enjeux du Plan d'Action Territorial Célé

► Les enjeux du PAT

Améliorer la qualité des eaux brutes (superficielles ou souterraines) utilisées pour l'alimentation en eau potable



Reconquérir une qualité acceptable pour la baignade sur les rivières et plans d'eau fréquentés pour cet usage



► Les moyens mis en œuvre pour y répondre

- Un partenariat technique étendu (coopératives agricoles, CUMA, associations d'agriculteurs, ...)
- Des financements spécifiques
- Des actions diversifiées

Les actions financées

► Des investissements individuels :

- ✓ Gestion des effluents d'élevage : 50 à 60 % d'aide (Agence de l'eau, Conseil Régional)
- ✓ Systèmes d'abreuvement aménagés : 40 à 75 % d'aide (Agence de l'eau, Conseil Régional, Conseil général)



Action basée sur le volontariat mais qui implique des engagements :

- Planter ou maintenir une **bande enherbée** sur les parcelles riveraines d'un **cours d'eau** ou **clôturer les berges**
- Mettre en place ou poursuivre des **pratiques de fertilisation raisonnée** sur **l'ensemble de l'exploitation**
- Respecter la conditionnalité PAC

Les actions mises en place

- ▶ **Des investissements collectifs :**
 - ✓ Plantation de haies portée par Associations/Coopératives
 - ✓ Matériel éligible en CUMA (épandage, retourneur d'andain)



Matériel d'épandage



Plantation de haies

Animation - coordination : 1 plein temps

- Réunions d'information des agriculteurs,
- réunions d'information, formations
- Coordination des partenaires (comité technique, comité de pilotage ...)



Communication – sensibilisation

- Des lettres d'information régulières ,
- Une exposition,
- Des articles dans la presse agricole



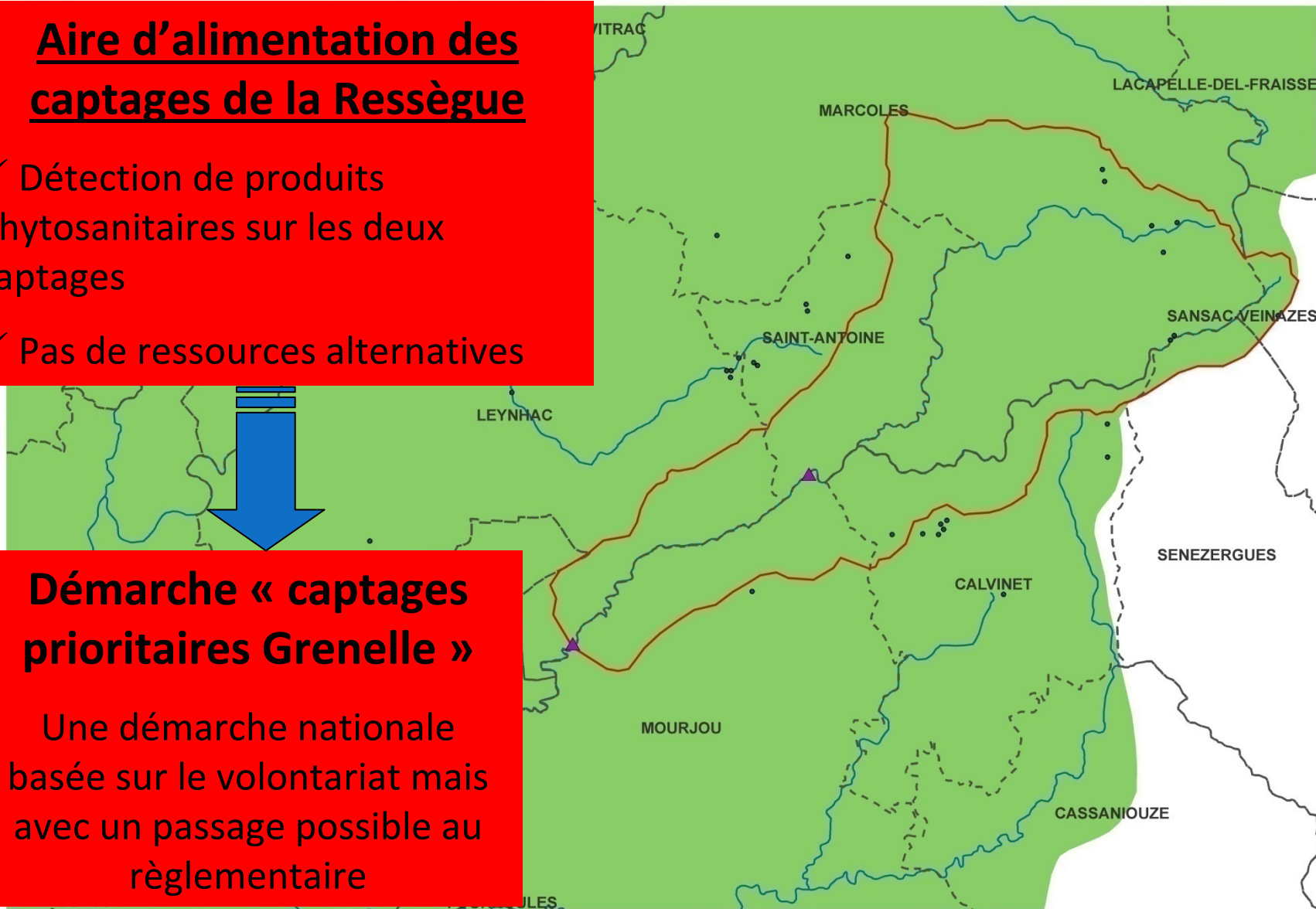
La mise en place de programmes spécifiques en amont de captages AEP en eau superficielle : le PAT Ressègue



Le PAT Ressègue

Aire d'alimentation des captages de la Ressègue

- ✓ Détection de produits phytosanitaires sur les deux captages
- ✓ Pas de ressources alternatives



Démarche « captages prioritaires Grenelle »

Une démarche nationale basée sur le volontariat mais avec un passage possible au réglementaire

Un pilotage local commun

- ✓ 2 captages sur le même cours d'eau → comité de pilotage commun pour les deux captages et délégation de maîtrise d'ouvrage au SMBRC
- ✓ De nombreux acteurs impliqués dans la démarche : DRAAF, DDT, ARS, Agence de l'Eau,



Un diagnostic initial partagé

- ✓ Prise en compte des usages agricoles et non agricoles
- ✓ Réalisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Cantal et avec la participation des agriculteurs

Les principales conclusions du diagnostic

■ Les pratiques agricoles

- ✓ Traitements en bord de cours d'eau
- ✓ Rinçage des pulvérisateurs
- ✓ Maïs désherbé de façon systématique
- ✓ Autres pollutions : problématiques des accès directs des animaux et du stockage des effluents



■ Les pratiques non agricoles

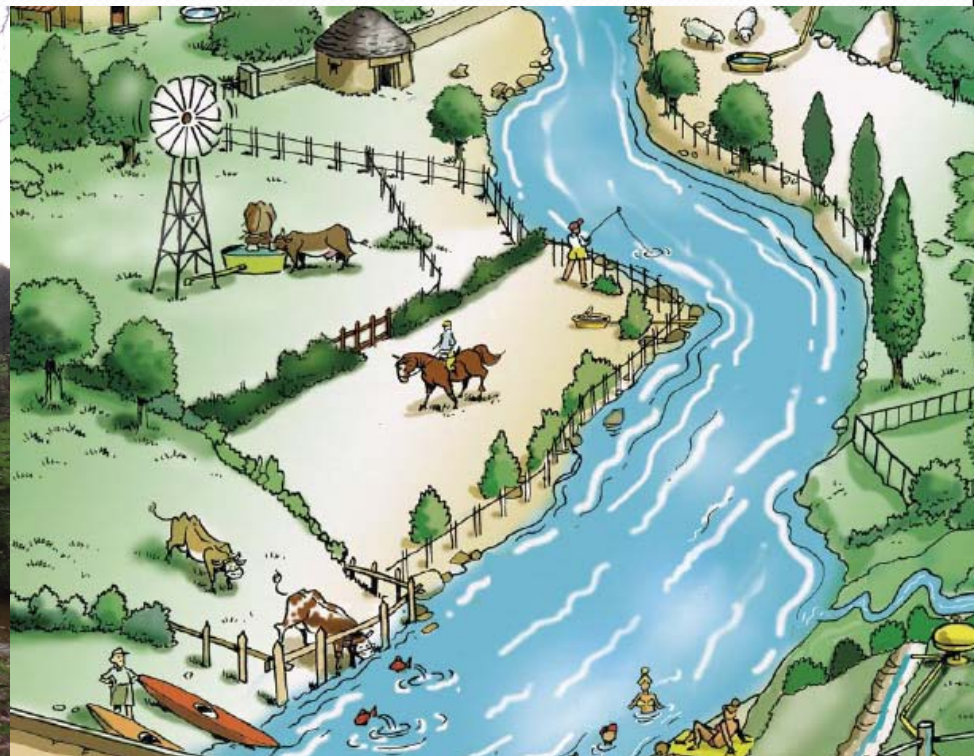
- ✓ Un seul bourg est situé sur l'Aire d'Alimentation
- ✓ Traitements chimiques sous des glissières et piles de ponts en bord de la Ressègue
- ✓ Autres pollutions : pas de stations d'épuration, 25 habitations à réhabiliter



Le panel des actions prévues

	Agricole	Non Agricole
Animation	<ul style="list-style-type: none"> . Démonstrations et journées techniques collectives . Conseil individuel pour le raisonnement des traitements . Travail avec les distributeurs 	<ul style="list-style-type: none"> . Test de solutions alternatives . Journées techniques pour les élus et agents techniques . Programme scolaire . Charte des jardineries
MAEt	<ul style="list-style-type: none"> . Suppression des traitements . Conversion ou maintien de l'AB . Conversion de surfaces en herbe . Reconstitution et entretien de ripisylves . Réduction ou suppression de la fertilisation sur les surfaces en herbe 	
Investissements	<ul style="list-style-type: none"> . Matériel d'entretien des berges . Matériel de désherbage alternatif . Équipement des pulvérisateurs existants et des sites d'exploitation . Aménagements (haies, zones tampon) 	<ul style="list-style-type: none"> . Diagnostic des pratiques / Plans de désherbage / Charte . Matériel de désherbage alternatif . Mise en conformité des captages et développement du suivi

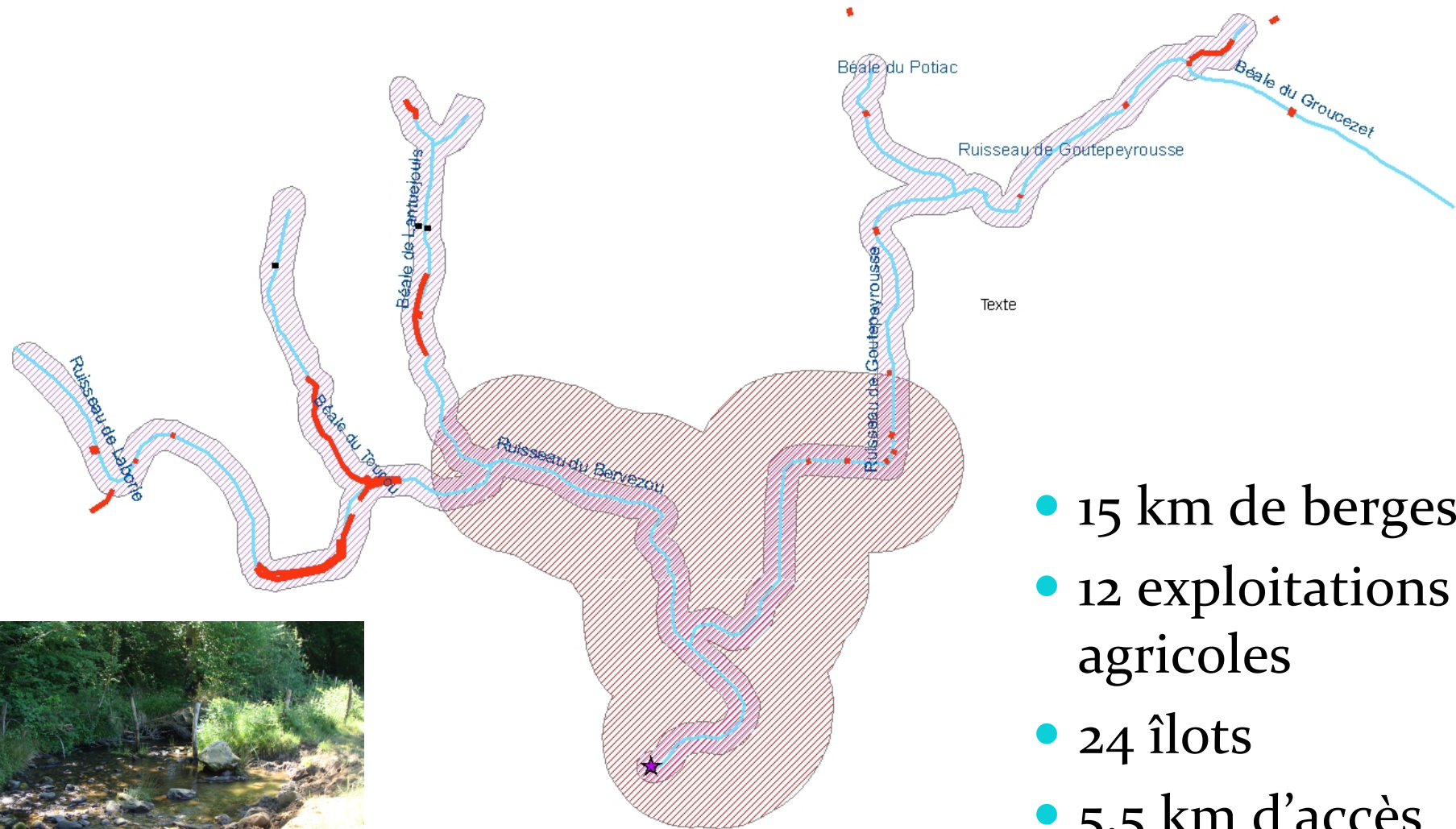
Les périmètres de protection des captages AEP : opérations groupées de remontée de points d'abreuvement



Le principe

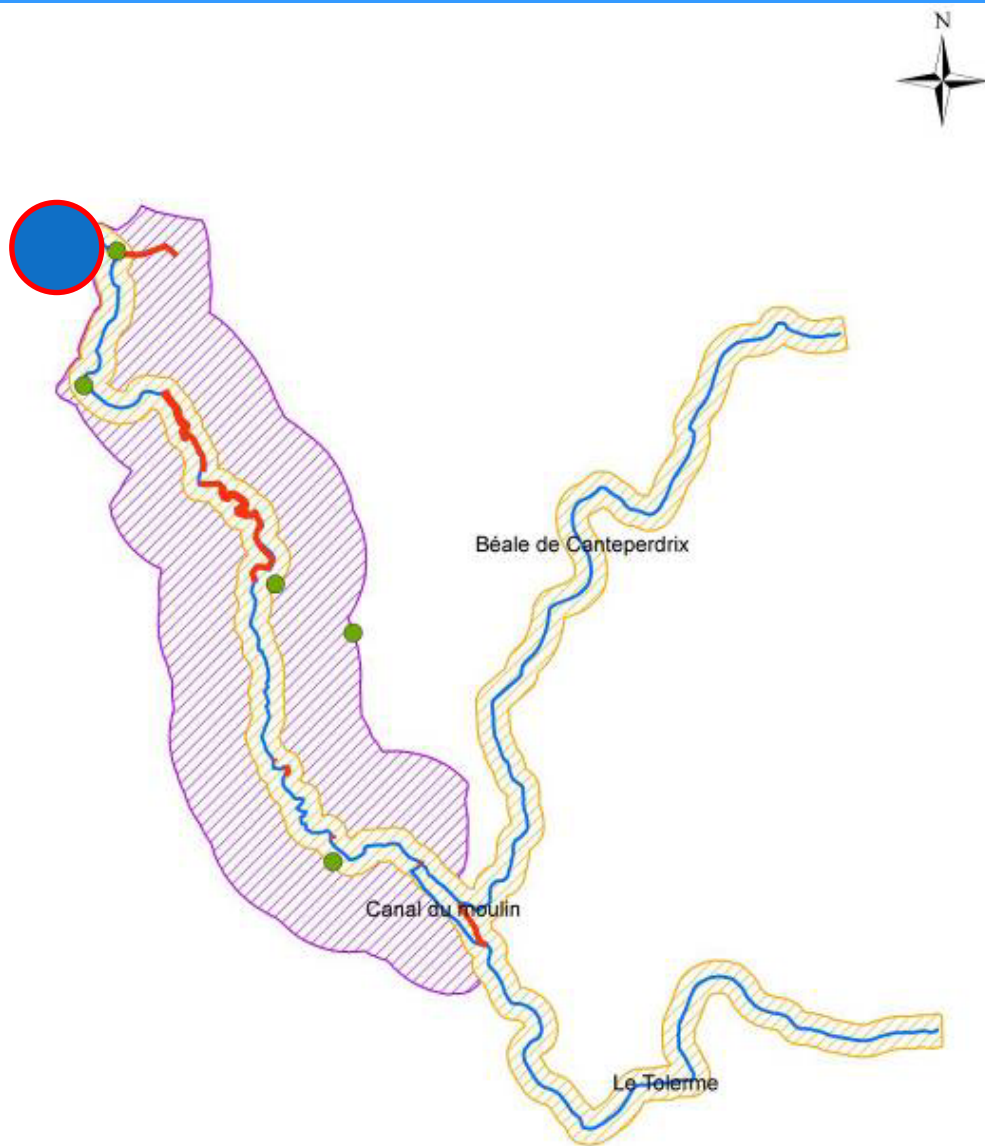
- Travaux portés par les SIAEP (36 communes alimentées / 2 prises d'eau)
- Assistance technique du syndicat de rivière
- Mise en place de points d'abreuvement en amont des captages AEP
- Projets élaborés avec les exploitants agricoles
- Etudes réalisés en 2011-2012 ; travaux en 2013

Périmètre de protection rapproché du captage AEP sur le Bervezou



- 15 km de berges
- 12 exploitations agricoles
- 24 îlots
- 5.5 km d'accès directs

Périmètre de protection rapproché du captage AEP sur le Tolerme



- 7.8 km de berges
- 6 exploitations agricoles
- 15 îlots
- 5.1 km d'accès directs

Les travaux



- Implantation de clôtures sur les linéaires dépourvus ou lorsque les clôtures sont en mauvais état ;
- Aménagement de points d'abreuvement si possible à 20 m du cours d'eau (préconisation de l'hydrogéologue) ;
- Aménagement de passages busés ou passerelles sur les passages à gué existants et fréquentés en continu par les troupeaux en période de pâturage.

Bilan sur l'opération groupée points d'abreuvement

- **Nombre de points d'abreuvement aménagés : 60 sites**
- **Nombre de passage sur cours d'eau : 9 sites**
- **Linéaire de clôtures mis en place : 10.6 km**
- **Montant global des travaux : 310 000 € HT**



Bilan des actions agricoles



Des actions qui ont abouties...

84 exploitations agricoles (7 %) ; **2** collectivités

285 systèmes d'abreuvement installés – 14 % (2000 accès directs / 840 exploitations concernées)

Plus de **1700 UGB** qui n'ont plus accès au cours d'eau

Des démarches territorialisées en fonction des enjeux

Un partenariat élargi : services de l'Etat, partenaires financiers, Chambres d'agriculture, collectivités, CUMA, association d'agriculteurs, agriculteurs, ...

Un retour d'expériences sur le territoire (sites de démonstration, ...)

Une animation technique appuyée

Bilan des programmes en cours

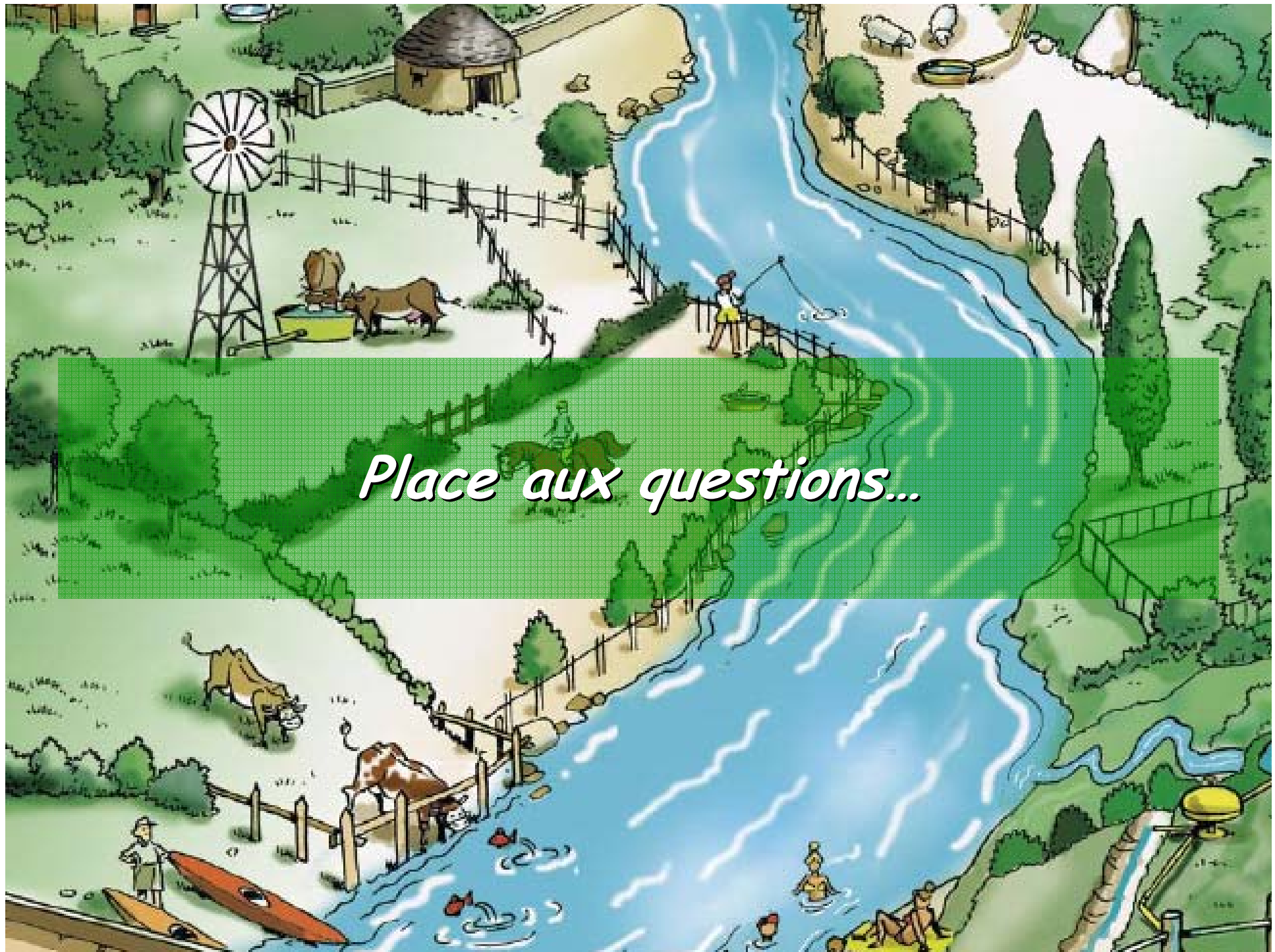
Des financements importants
(Agence de l'Eau, Conseils régionaux,
Conseils généraux) entre 40 et 75 %



**Certaines thématiques intéressent moins les
agriculteurs**

Une adhésion qui pourrait être plus importante

Démarches qui peuvent être longues



Place aux questions...